

# Michel Broué : "Le FPL refusera tout don dès lors qu'il existera un doute"

**INTERVIEW.** Le président du Fonds pour une presse libre (FPL), Michel Broué, évoque le fonctionnement et le règlement de cet organisme ayant pour but d'aider au développement d'une presse indépendante.

## Quelle est votre politique concernant le financement des entreprises de presse ?

Notre politique repose essentiellement sur des principes puisqu'elle n'a pas encore été mise en place. Nous voulons respecter et promouvoir l'indépendance de la presse. Donc nous entendons aussi respecter et promouvoir notre propre indépendance. Ainsi, aucun don ne sera effectué en échange de quelque chose. Notre politique générale, c'est qu'en aucun cas, les dons ne peuvent porter atteinte à l'indépendance, à la liberté d'initiative et à notre parole.

## Vous appelez ça des dons, mais dans le principe, cela ressemble plus à des financements.

Oui mais nous ne devenons pas actionnaire de ces entreprises. Nous sommes une organisation à but non lucratif donc, de facto, ce sont plutôt des dons.

## Combien avez-vous récolté d'argent pour le moment ?

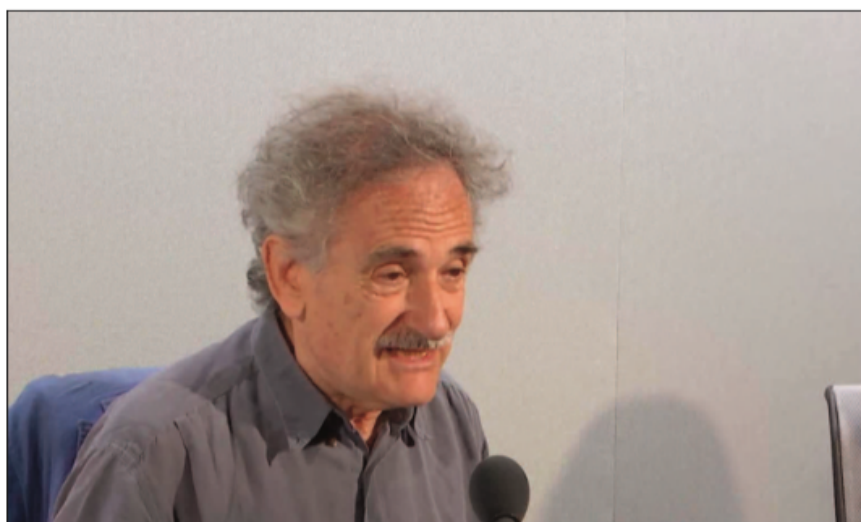
Plusieurs dizaines de milliers d'euros de donateurs privés. Cela va nous permettre de financer deux à trois projets de manière non déraisonnable pour 2021.

## Comment comptez-vous récolter des dons ?

Nous comptons sur la presse pour informer. La presse peut donner notre mail ([dons@fondspresselibre.org](mailto:dons@fondspresselibre.org)) par lequel nous expliquerons les modalités des dons au FPL à nos futurs mécènes. Nous allons aussi nous adresser à un certain nombre de fonds d'entreprises. Notre préférence se porte toutefois aux dons privés. Nous serons le plus transparents possible au sujet des donateurs, mais nous ne révélerons pas leur identité sans leur accord.

## Acceptez-vous n'importe quel don, peu importe sa provenance ?

Non. C'était une question importante lorsque nous avons conçu la charte éthique du FPL qui a été votée par le conseil d'administration. L'article 4 stipule que le FPL a vocation à recevoir des dons mais que ces derniers ne peuvent en aucun cas porter atteinte à l'indépendance du FPL. Le donateur s'engage aussi à ne pas influencer sur les projets soutenus par le FPL, tant dans leur contenu qu'après des acteurs que ces projets pourraient mobiliser. Le FPL s'engage



aussi à la plus grande transparence auprès des donateurs dans l'utilisation qui est faite de leur contribution. Nous allons privilégier les dons privés par rapport aux dons institutionnels pour mieux garantir l'indépendance et l'impartialité de notre action. Nous n'acceptons pas de dons de structures ou de personnes dont les engagements vont à l'encontre de notre mission. Le FPL refusera tout don dès lors qu'il existera un doute sur sa légalité, sa provenance ou son origine. Nous refusons aussi tous les dons provenant d'un compte abrité dans l'un des paradis fiscaux. Enfin, nous nous réservons le droit de refuser des dons qui paraissent amoraux ou en contradiction avec nos principes.

## Comment allez-vous utiliser ces dons ?

Les dons récoltés auront pour principale vocation de soutenir les entreprises de presse. Ils seront dédiés à ça en priorité. Le reste sera affecté au fonctionnement quotidien du fonds. En bref, la majorité de l'argent que nous allons récolter sera destinée à soutenir et financer la presse indépendante. Nous nous réservons aussi le droit de mener des campagnes d'information et de sensibilisation visant à défendre la liberté de la presse.

## Quels moyens avez-vous pour contrôler l'utilité effective des sommes versées aux journaux qui en ont bénéficié ?

Nous avons la volonté d'accompagner les médias indépendants. Donc nous assurons un certain suivi. S'il y a une infraction pénale évidente, il est de notre devoir de ci-

toyen de le signaler au procureur de la République. De plus, nous avons le devoir de rédiger des rapports réguliers et extrêmement précis. Ils doivent stipuler tous les détails sur l'utilisation des fonds. Nous nous sommes formés auprès de gens qui sont responsables de fonds de dotation. Ils nous ont expliqué que nous avions tout à fait intérêt à ne jamais donner tout l'argent aux structures d'un seul coup, mais plutôt par tranches. Nous évaluons ensuite à la fin de la première tranche si nous devons en donner une seconde. La loi nous oblige à cette transparence puisque nous devons rendre chaque année un rapport annuel d'activité où le montant des fonds accordés aux entreprises de presse sera spécifié. De plus, nous sommes tenus de nommer un commissaire aux comptes. Tout est très encadré.

## Quel liens a le FPL avec Mediapart ?

L'entreprise est représentée au conseil d'administration par deux salariés qui n'ont, de par la loi et nos statuts, aucune fonction de direction dans la structure de Mediapart. Concrètement, le journal en ligne a des devoirs vis-à-vis du FPL, puisque nous avons sanctifié son capital. Mediapart verse chaque année une partie de ses bénéfices au FPL. Mais le FPL n'a aucun devoir vis-à-vis de Mediapart. Nous ne sommes pas autorisés à donner un seul centime à Mediapart. Le site s'engage à donner chaque année un financement au FPL, alors que nous n'avons pas le droit de le financer, directement ou indirectement.